

Miracle Eucharistique de LANCIANO

ITALIE, 750 APRÈS JÉSUS-CHRIST



Une inscription en marbre du XVII^{ème} siècle décrit ce Miracle Eucharistique qui eut lieu à Lanciano dans l'église Saint-François.

« Un moine prêtre douta de la présence du corps de Notre Seigneur dans l'Hostie consacrée. Il célébra la Messe et, après avoir prononcé les paroles de la consécration, il vit l'Hostie se transformer en Chair et le Vin en Sang. Tous les présents assistèrent à cet événement. La Chair est encore entière et le Sang est divisé en cinq parties inégales ayant le même poids aussi bien unies que chacune séparément. »



Ostensoir contenant les Reliques Sacrées



Relique du vin qui s'est transformé en Sang

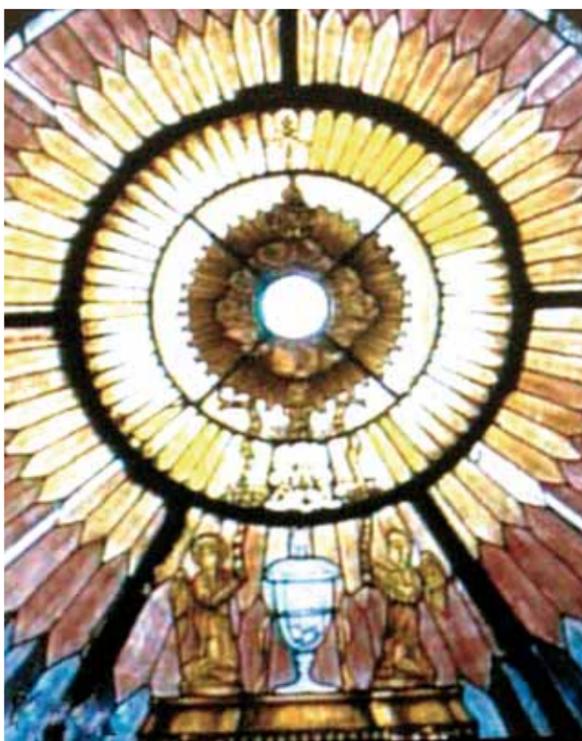


Tableau présent dans la Chapelle Valsecca qui représente le Miracle



Pierre tombale de 1631 qui décrit le Miracle



En 1970, l'Archevêque de Lanciano et le ministre provincial des Conventuels des Abruzzes, avec l'autorisation de Rome, demandèrent au Docteur Edoardo Linoli, directeur de l'hôpital de Arezzo et professeur d'anatomie, de histologie, de chimie et de microscopie clinique d'effectuer un examen scientifique approfondi des Reliques du Prodige qui advint douze siècles auparavant.

Le 4 mars 1971, le professeur présenta le compte-rendu suivant :

1. La « Chair miraculeuse est une chair constituée par le tissu musculaire strié du myocarde.
2. Le « Sang miraculeux » est du vrai sang : l'analyse chromatographique le prouve indiscutablement.
3. La chair et le sang sont de nature humaine et la preuve immunologique affirme qu'ils appartiennent

au groupe sanguin AB, qui est le même que celui de l'homme du Saint Suaire et caractéristique des populations du Moyen-Orient.

4. Les protéines contenues dans le Sang sont réparties en un pourcentage identique à celui du schéma séro-protéique du sang frais normal.

5. Aucune section histologique n'a révélé la présence de traces d'infiltrations de sels ou de substances conservantes utilisées autrefois dans un but de momification.

Ce rapport publié dans les Cahiers Sclavo en Diagnostic (fasc. 3, 1971) suscita un grand intérêt dans le domaine scientifique.

En 1973, le Conseil supérieur de l'Organisation Mondiale de la Santé, nomma une commission scientifique pour vérifier les conclusions du professeur Linoli. Les travaux durèrent 15 mois et 500 examens furent effectués. Les recherches

accomplies par le professeur Linoli amenèrent de nouveaux éléments. On découvrit que les fragments prélevés à Lanciano ne pouvaient être assimilés à des tissus momifiés. Quant au fragment de Chair, la commission déclara qu'il s'agissait d'un tissu vivant répondant à toutes les réactions cliniques des êtres vivants. La Chair et le Sang de Lanciano sont conservés tels que s'ils avaient été prélevés le jour même sur un être vivant. Dans le résumé des travaux scientifiques de la Commission médicale de l'O.M.S. et de l'O.N.U. publié en décembre 1976 à New York et à Genève, il a été déclaré que la science, consciente de ses limites, s'arrête devant l'impossibilité de fournir une explication.